

**LIDL**  
**Direction régionale Sautron (DR07)**  
RD 965, Lieudit Tournebride  
44880 SAUTRON

## **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude environnementale – Article R122-3 du code de l'environnement**

**Projet de démolition/reconstruction d'une structure commerciale sous l'enseigne LIDL**  
Rue de Challans  
85160 SAINT JEAN DE MONTS

**N° D'AFFAIRE: 2012E14Q5000016**  
**DATE D'EDITION DU RAPPORT : 27/01/2021**  
**REFERENCE DU RAPPORT (CHRONO) : E14Q5/21/016**

**AUTEUR : MARINE COLINEAUX-PLOT**  
**TEL : 02.28.01.77.40 / 06.11.29.72.74**  
**MAIL : MARINE.COLINEAUX@SOCOTEC.COM**

**SOCOTEC ENVIRONNEMENT**  
**Agence Environnement & Sécurité de Nantes**

2 Rue Jacques Brel - Metronomy Park - Bâtiment 5  
44819 SAINT-HERBLAIN Cedex

## Liste des pièces à fournir

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

Annexe 7 : Carte des aléas retrait gonflement des argiles

Annexe 8 : Carte du potentiel radon de la commune

Annexe 9 : Impact du projet sur la configuration du site

NOTA : l'annexe 1 est indépendante du présent document

---

*Annexe 1*

---

***Informations nominatives relatives au pétitionnaire***

***ANNEXE INDEPENDANTE***

---

*Annexe 2*

---

***Plans de situation au 1/25000 (fond de carte IGN) et cadastral***



**FIGURE 1 : PLAN DE SITUATION SUR FOND DE CARTE IGN (SOURCE : GEOPORTAIL)**

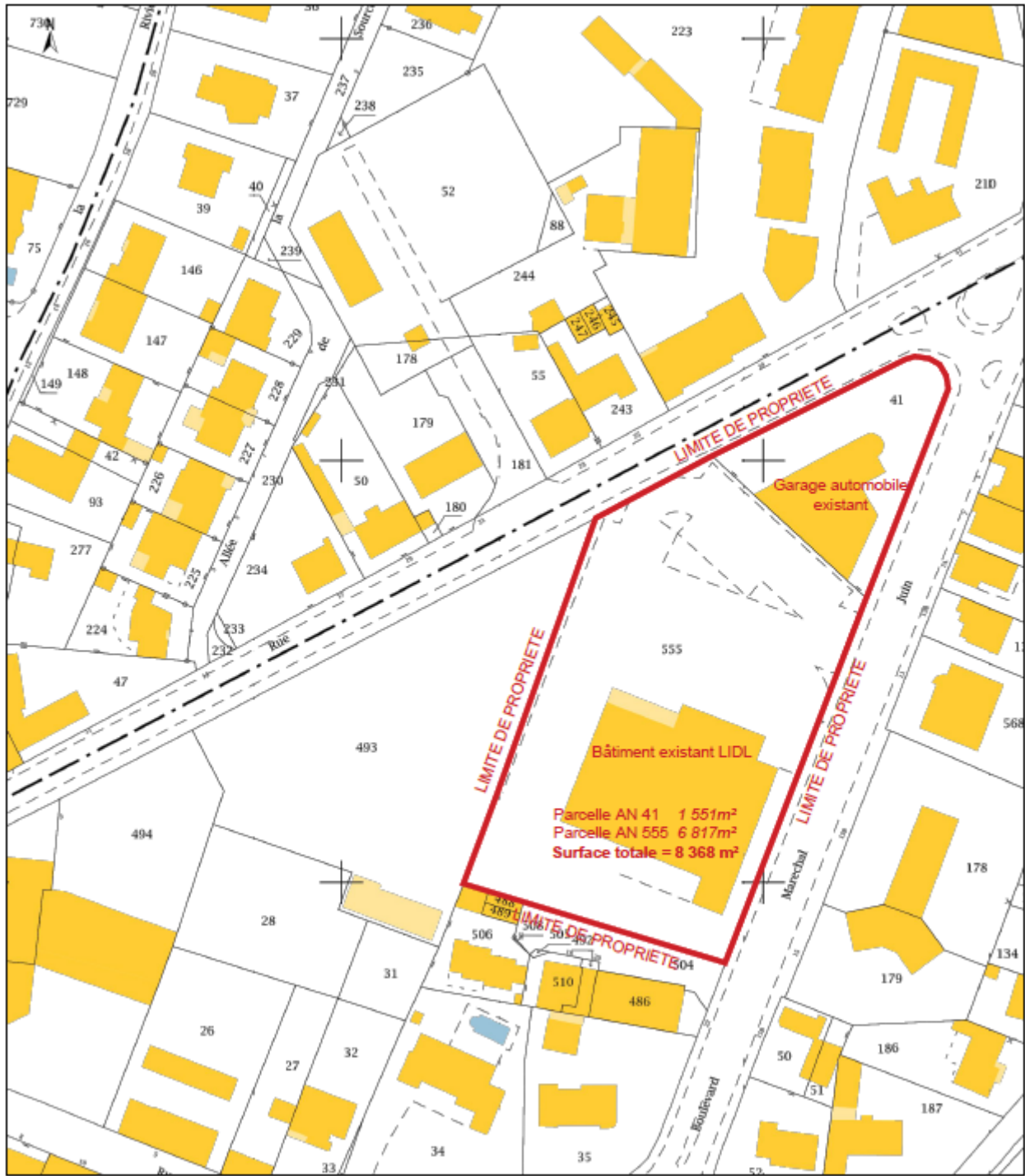


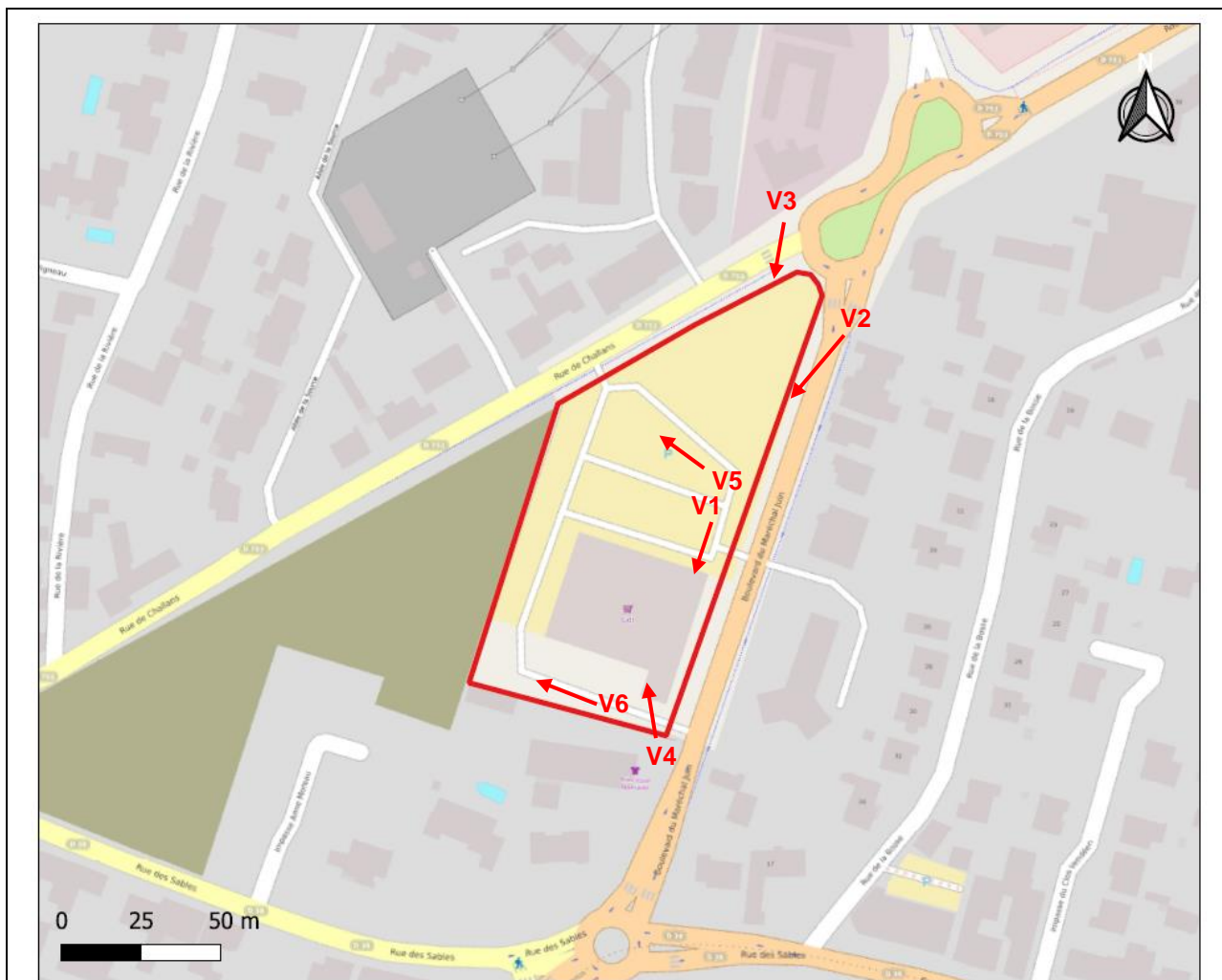
FIGURE 2 : PLAN CADASTRAL – COMMUNE DE SAINT JEAN DE MONTS (SOURCE : BCF INGENIERIE)

---

*Annexe 3*

---

***Photographies du site et de ses abords***



V1



V2





---

*Annexe 4*

---

***Plan du projet***

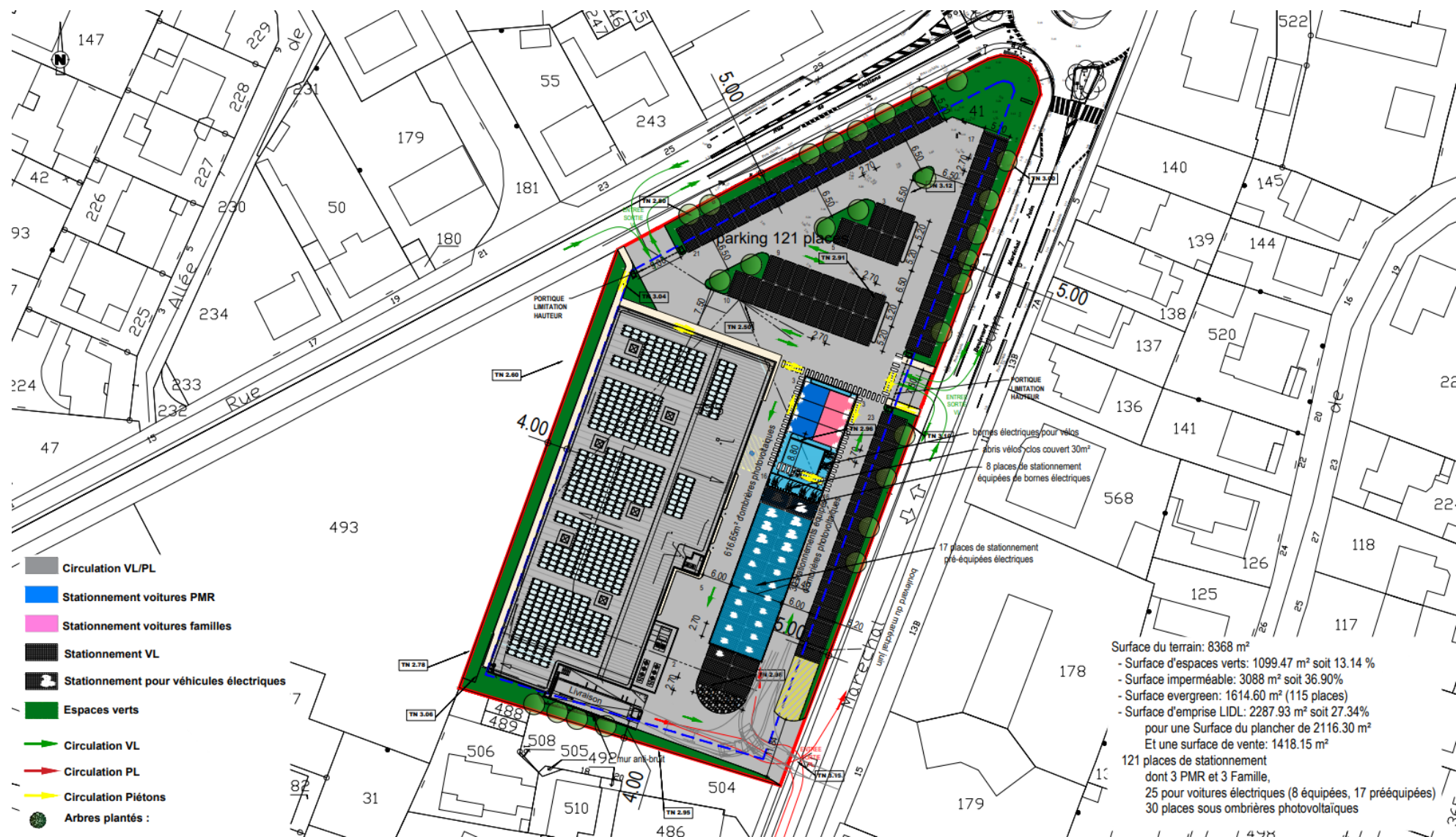


FIGURE 4 : PLAN DU PROJET (SOURCE : BCF INGENIERIE)

---

*Annexe 5*

---

***Localisation du projet sur fond de vue aérienne***



**FIGURE 5 : VUE AERIEENNE DU SITE ET DE SES ABORDS (SOURCE : GEOPORTAIL)**

---

*Annexe 6*

---

***Carte de localisation des zones Natura 2000 les plus proches***



100 m

©IGN

**FIGURE 6 : LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES (AUCUN EFFET SUSCEPTIBLE DU PROJET)  
(SOURCE : DREAL PAYS DE LA LOIRE)**

---

*Annexe 7*

---

***Carte des aléas retrait gonflement des argiles***



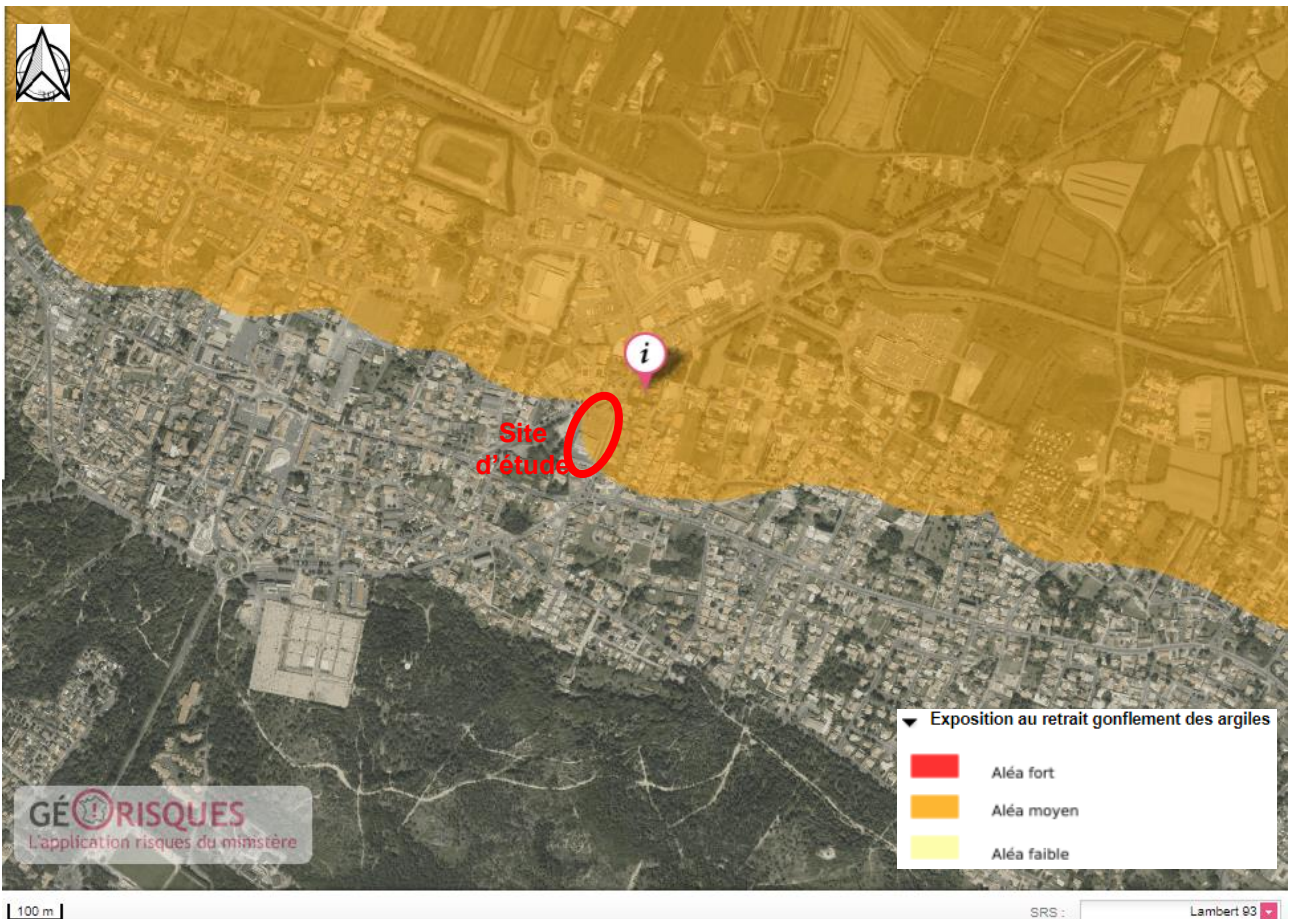


FIGURE 7 : CARTE DE RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES (SOURCE : GEORISQUE)

---

*Annexe 8*

---

***Carte du potentiel radon de la zone d'étude***



**FIGURE 8 : POTENTIEL RADON DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE MONTS (SOURCE : IRSN)**

---

*Annexe 9*

---

***Impact du projet sur la configuration du site***



X : Arbre à supprimer

			
			
	<p>Les 9 arbres du site qui doivent être supprimés ont été expertisés. Il s'agit pour la plupart d'essences classiquement utilisées à des fins ornementales (pins, palmiers...). Aucun nid d'oiseau n'a été découvert dans les 9 sujets observés. De plus, aucune cavité susceptible d'abriter des insectes saproxylophages protégés n'a été identifiée (aucun sujet expertisé n'est sénescant).</p> <p>Bien que ces arbres puissent être utilisés comme poste de chant ou zone de refuge par quelques espèces communes d'oiseaux, les enjeux relatifs aux espèces animales protégées demeurent faibles, a fortiori dans ce contexte environnemental de zone d'activité.</p> <p>En tout état de cause, la coupe des arbres sera effectuée en période automnale, soit en dehors de la période de nidification des oiseaux, permettant de réduire les incidences dues au dérangement en phase travaux.</p> <p>Enfin, rappelons que 27 nouveaux sujets seront plantés en adéquation avec la configuration du projet et de ses espaces verts.</p>		